

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

31 MARS 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**TENDANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX DÉCISIONS DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

**DÉPOSÉE PAR MME LEILA AGIC, M. EDDY FONTAINE, MME SOPHIE
PÉCRIAUX, M. BRUNO LEFEBVRE, MME ISABELLA GRECO, M. THIERRY
WITSEL, MME MÉLISSA HANUS ET M. ERSSEL KAYNAK**

RÉSUMÉ

Au travers de cette proposition de résolution, les auteur.e.s de ce texte souhaitent renforcer les mécanismes de participation des jeunes dans la construction des politiques relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles en s'appuyant notamment sur l'expertise du Forum des Jeunes.

L'implication des jeunes dans la construction des politiques qui les concernent enrichira les débats et permettra de mieux prendre en compte leurs préoccupations. Cela permettra, par ailleurs, de renforcer leur légitimité.

Enfin, cela permettra de mettre en valeur l'engagement de nombreux jeunes pour l'avenir de notre société.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution tendant à favoriser la participation des jeunes aux décisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	5

DÉVELOPPEMENTS

L'implication des jeunes dans les décisions politiques constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de notre société. Ils constituent une partie importante de la population et sont souvent les plus touchés par les décisions politiques qui sont prises. Cependant, ils se sentent souvent exclus du processus décisionnel et ont l'impression que leurs points de vue ne sont pas pris en considération. C'est pourquoi il est crucial de les impliquer dans le processus.

Pourtant, de nombreux jeunes s'engagent activement dans la politique à travers des mouvements sociaux, des initiatives citoyennes, des organisations de jeunesse et des campagnes thématiques. Le succès des marches climats ou la mobilisation autour de « *Balance ton bar* » prouve que les jeunes ont une volonté d'engagement et de changement. On est loin des clichés d'une jeunesse « observatrice » et « individualiste » véhiculés par certains.

Il est essentiel, en tant qu'élu.e.s, de faire émerger la voix des jeunes, de la faire entendre et de veiller à ce que chacune de nos décisions soient bien représentatives des attentes de l'ensemble de la population dont celle de moins de 30 ans.

Impliquer les jeunes dans les décisions politiques peut favoriser leur engagement civique et renforcer leur confiance envers les institutions démocratiques. En donnant aux jeunes l'opportunité de participer activement à la prise de décision, les institutions politiques peuvent contribuer à les sensibiliser aux enjeux démocratiques et à leur redonner le sentiment d'être les actrices et acteurs de leur propre destin.

Par ailleurs, la participation active des jeunes peut enrichir le débat public et contribuer à l'élaboration de politiques plus justes et plus efficaces. Leur implication permettrait de mieux prendre en compte leurs préoccupations. Les jeunes sont souvent plus conscients des enjeux liés à l'environnement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'égalité des genres que les générations précédentes, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles idées, novatrices et créatives profitables à toutes et à tous. Nous pourrions ainsi bénéficier d'une diversité d'opinions et de perspectives qui peuvent contribuer à trouver des solutions plus efficaces et plus adaptées aux enjeux actuels.

Enfin, l'implication des jeunes dans les décisions politiques renforce la légitimité de ces décisions. Les jeunes constituent une voix importante de la société et leur participation active à la prise de décisions politiques contribue à renforcer la démocratie et la représentativité des institutions politiques.

Donner la parole aux jeunes en les associant à l'élaboration des mesures constitue aussi un levier de lutte contre les problèmes de santé mentale comme l'ont rapporté les acteurs de terrain lors des auditions relatives à la santé mentale qui se sont tenues dans ce parlement en 2021.

Aussi, dans son dernier rapport annuel, le Délégué Général aux droits de l'enfant ne dit pas autre chose. Parmi les “dix espoirs contre le désespoir”, on retrouve la participation des jeunes aux décisions.

Cette proposition de résolution s'inscrit dans le cadre de la trajectoire jeunesse présentée en janvier 2026 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle s'ancre en particulier dans le premier « enjeu et principe directeur » énoncé par cette note d'orientation qui souhaite « favoriser la participation active, « par » et « pour » les jeunes ».

Dans ce cadre, les auteurs de cette proposition de résolution proposent de s'appuyer sur l'expertise développée par le Forum des Jeunes depuis sa création. Il s'agit de l'institution la plus à même de représenter les jeunes dans toute leur diversité (socio-économiquement et culturellement, géographiquement, âge, genre,...).

Cependant, nous constatons que, pour veiller à ce que la voix des jeunes soit systématiquement prise en considération, il est indispensable de donner davantage de visibilité à l'institution et de rendre le recours à un avis de sa part plus systématique. Pour permettre au Forum de la Jeunesse d'exercer ses missions, il est indispensable de lui octroyer des ressources nécessaires.

Au-delà du renforcement du Forum des Jeunes, les auteurs proposent la mise en place de processus *young-friendly* au sein des cabinets ministériels ainsi que dans les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles en les sensibilisant à cette problématique. Cela passe, notamment, par la consultation de jeunes lorsqu'un cabinet envisage une campagne de sensibilisation. L'objectif étant de veiller à ce que la campagne atteigne bien la cible. Cela passe également par la nomination de « référent jeunesse » en leur sein.

Enfin, en concertation avec les acteurs du secteur jeunesse, les auteurs proposent de travailler avec eux à l'identification des obstacles systémiques empêchant ou restreignant une participation réelle des jeunes aux différents processus démocratiques.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX DÉCISIONS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- Vu l'article 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (1989) concernant la liberté d'expression en comprenant la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce ;
- Vu l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000) qui établit le droit des enfants à exprimer leur opinion librement et d'être prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité ;
- Vu la stratégie de l'Union Européenne sur les droits de l'enfant (2021-2024) concernant la participation à la vie politique et démocratique et l'intégration de la perspective de l'enfant dans toutes les actions de l'UE ;
- Vu la Recommandation CM/Rec(2022)6 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection de la société civile de la jeunesse et des jeunes, et le soutien à leur participation aux processus démocratiques qui encourage les États membres à « renforcer leur engagement en faveur d'une participation significative et structurée de la jeunesse à la vie démocratique en faisant en sorte que la coopération et les consultations avec les jeunes et leurs organisations fassent partie intégrante des processus législatifs et du processus d'élaboration des politiques »;
- Vu le rapport de la journée de débat général en 2018 de la Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour protéger et autonomiser les enfants en tant que défenseurs des Droits Humains ;
- Considérant que l'Union Européenne travaille activement pour augmenter la participation des jeunes à travers l'éducation et des activités ciblées ;
- Considérant l'abaissement du droit de vote à 16 ans pour les élections européennes ;
- Considérant que le Parlement bruxellois accueille déjà des jeunes à partir de 16 ans dans ses commissions délibératives ;
- Considérant l'existence du « Brusselse Jeugdraad (Conseil de la Jeunesse bruxelloise) » qui prépare les avis en matière de jeunesse pour la Commission

communautaire flamande mais qu'il n'existe pas de pendant francophone bruxellois ;

- Considérant qu'une meilleure participation des jeunes dans les décisions politiques engendre une meilleure inclusion de leurs aspirations ;
- Considérant que selon l'avis officiel du Forum des jeunes sur la participation citoyenne des jeunes (2022) 76% des jeunes estiment qu'elles/ils n'ont pas ou presque d'influence sur les décisions politiques ;
- Considérant que selon l'avis officiel du Forum des jeunes sur la participation citoyenne des jeunes (2022), à la question "comment renforcer la participation des jeunes ?", les jeunes répondent à 56,5% : Donner aux jeunes la possibilité de participer aux réunions avec les représentant·es politiques, lorsque des décisions importantes les concernant sont prises ;
- Considérant que 50% des jeunes filles interrogées par Plan International Belgique dans l'étude "la participation politique des filles" se sentent incomprises par les responsables politiques ;
- Considérant que les jeunes ne constituent pas un groupe homogène et qu'il faut veiller à ce que chaque jeune puisse se sentir représenté et écouté ;
- Considérant la proposition de résolution relative aux droits et au bien-être de la « génération confinement » dans la société post-Covid adoptée au sénat en 2022 : "d'intensifier une stratégie de relance plaçant la jeunesse au cœur des décisions et des mesures, en consultant systématiquement les jeunes et les secteurs associatifs concernés" ;
- Considérant le rapport relatif à la "santé mentale des jeunes" du 27 janvier 2022 qui appelle à un renforcement de la participation des jeunes et de leur famille au processus de décision ;
- Considérant le rapport annuel du Délégué Général aux droits de l'enfant 2024-2025 intitulé "des maux aux mots" qui insiste sur la nécessité d'associer les jeunes à la mise des politiques les concernant ;
- Considérant la trajectoire jeunesse présentée au Parlement qui fait de la participation des jeunes l'un de ses principes directeurs ;
- Convaincu que les jeunes et la société civile de la jeunesse contribuent de manière fondamentale au développement et à la réalisation de la démocratie et des droits humains, ainsi qu'au fonctionnement des institutions démocratiques ;

Le Parlement de la Communauté française demande au Gouvernement de :

- Rendre obligatoire pour le gouvernement de la Communauté française la consultation des jeunes en amont de la construction des politiques à travers un avis demandé au Forum des Jeunes sur les matières impactant directement les jeunes et dans l'ensemble des plans transversaux en Communauté française (plan transversal de transition écologique, plan de lutte contre la précarité, plan droits des femmes,...);
- Veiller à ce que les demandes d'avis formulées par le gouvernement au Forum des Jeunes le soient le plus en amont possible du processus législatif afin de permettre un processus participatif qualitatif ;
- Pour une participation respectueuse des jeunes, s'assurer que les ministres concernés respectent l'article 12 du décret du 3 mai 2019 instaurant un Forum des Jeunes de la Communauté française qui prévoit de communiquer les raisons pour lesquelles l'avis n'a pas été suivi le cas échéant ;
- Veiller à ce que l'ensemble des avis rendus ainsi que le suivi des consultations des jeunes soient transmis au Parlement de la Communauté française ;
- S'assurer que le Forum des Jeunes dispose des ressources nécessaires pour assurer ses missions de consultation des jeunes francophones ;
- Travailler en collaboration avec les entités fédérées à l'extension du champ d'application du Forum des Jeunes dans le cadre de leurs compétences ;
- Mettre en place des processus *young-friendly* (référent jeunesse, création de grille d'analyse, ...) au sein des cabinets et des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'encourager, de promouvoir et de faciliter la participation des jeunes aux campagnes de sensibilisations, créations de plans, réformes et autres actions publiques qui concernent en partie ou en totalité les jeunes ;
- En collaboration avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse, débiter un dialogue avec les jeunes et la société civile de la jeunesse pour identifier et supprimer les obstacles systémiques empêchant ou restreignant une participation réelle des jeunes aux différents processus démocratiques.

L. Agic

E. Fontaine

S. Pécriaux

B. Lefebvre

I. Greco

T. Witsel

M. Hanus

E. Kaynak